

# Publication d'informations en matière de durabilité

Dénomination du produit :  
**Profil Modéré Actions**



Identifiant d'entité juridique : 969500OFR2QWV4D6N39

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion minimale de 20% d'investissements durables. Ce produit applique à chaque investissement un score ESG global, qui est pris en compte dans le processus d'investissement.

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance égale ou supérieure à celle son indice de référence sur la durée déplacement recommandée, en intégrant des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de sélection des valeurs en portefeuille.

En amont de la sélection des titres vifs, des exclusions sont appliquées :

- Exclusion des sociétés ne respectant pas les standards internationaux
- Exclusion des sociétés ayant un pourcentage significatif de leur chiffre d'affaires dans des activités controversées : tabac (>5%), charbon thermique (>15%) et armes (>30%)
- Exclusion des sociétés sujettes à controverses de niveau 5 (sévère) selon le fournisseur de données Sustainalytics
- Exclusion des sociétés ayant un risque ESG sévère (selon la méthodologie de suivi des risques de durabilité de VEGA IM)
- Exclusion des des pays dont le niveau de controverses est de niveau 4 (élevé) ou 5 (sévère) selon le fournisseur de données Sustainalytics ((ne s'applique qu'aux portefeuilles détenant des obligations d'état en direct)

VEGA IM intègre des seuils minimaux d'alignement des OPC externes dans son processus de sélection d'OPC. Tous les OPC sont analysés en transparence afin de vérifier qu'ils sont, a minima, alignés à 80% avec la politique ISR de VEGA IM et ne détiennent pas plus de 10% de valeurs non conformes à sa politique d'exclusion. Les gérants ne peuvent investir dans des OPC ne respectant pas ces règles. De plus, les sélectionneurs de fonds échangent régulièrement avec les gérants d'OPC externes pour s'assurer de la rigueur de leurs méthodologies ESG.

VEGA IM calcule le pourcentage d'investissement durable pour ses produits déclarés article 8 SFDR en mettant en place sa propre méthodologie de calcul. Ainsi les 3 critères cumulatifs définissant l'investissement durable ont été traduits en 3 filtres consécutifs : la détermination des activités éligibles via la contribution à l'atteinte des 17 objectifs de développement durables de l'ONU (ODD), la vérification qu'il n'y ait pas d'incidences négatives majeures ('Do not significantly harm' ou DNSH) à travers le calcul des PAI (Principales incidences négatives) définies dans la réglementation européenne SFDR et des exclusions et la détermination des émetteurs ayant les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise à travers l'application d'un filtre sur un indicateur Sustainalytics de suivi de la gouvernance.

VEGA IM a retenu la plateforme Sequantis LT pour administrer et collecter les données ESG dans l'ensemble de son système d'information. La méthodologie s'applique sur les titres détenus en direct ainsi que sur ceux détenus de manière indirecte via des OPC (internes ou externes), grâce à la transposition des positions.

Les différentes méthodologies et analyses extra-financières de VEGA IM s'appuient principalement sur les données de Sustainalytics ainsi que les données de l'ONG Urgewald.

VEGA IM s'assure mensuellement que les mandats respectent les engagements ESG via un contrôle effectué par le Middle Office. L'équipe vérifie la bonne application des critères d'investissement durable et de la politique d'exclusion de VEGA IM.

Les limites identifiées concernant les méthodologies sont par construction liées à l'utilisation des données ESG. Le paysage des données ESG est en cours de normalisation, ce qui peut avoir un impact sur la qualité des données ; la couverture des données est également une limite.

VEGA IM s'assure de la qualité de ses données ESG en :

- Vérifiant la complétude, la cohérence et la fraîcheur des données collectées
- Dialoguant avec ses fournisseurs pour corriger les incohérences et améliorer la qualité des données

VEGA IM a créé le pôle Finance durable au sein de son organisation afin de positionner l'investissement responsable au cœur de sa philosophie de gestion. Ce pôle est en lien étroit avec les gestions, leurs processus et comités, et les autres directions.

Cette organisation lisible, s'appuyant sur l'expertise de VEGA IM en matière de finance durable, a répondu aux nouveaux besoins et enjeux sur le sujet.

En complément, le comité Finance durable de VEGA IM a la charge du pilotage de l'ensemble des sujets transverses ESG et supervise les clubs ESG émetteurs et fonds qui sont chargés des analyses extra-financières sur les titres vifs et les OPC sous-jacents.



## Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> <b><i>Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental :</i></b>                                   | <input checked="" type="checkbox"/> <b><i>Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion minimale de 20% d'investissements durables :</i></b> |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE        | <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE   |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  |
| <input type="checkbox"/> <b><i>Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social</i></b>  | <input type="checkbox"/> <b><i>Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables</i></b>   |
|   | <input type="checkbox"/> ayant un objectif social  |



### Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Ce produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

Les critères environnementaux (notamment les émissions carbone et la prévention des risques environnementaux) et sociaux (notamment le respect des droits humains et le dialogue social) dans leur globalité sont pris en compte dans la gestion de ce produit.

Pour les investissements en titres vifs, VEGA IM applique à chaque investissement un score ESG global, qui est pris en compte dans le processus d'investissements. Pour les investissements en OPC, ce produit bénéficie de l'expertise de VEGA IM en matière de sélection de fonds qui intègre, dans ses critères, la classification SFDR, la labellisation extra-financière et l'analyse des processus ISR des fonds.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.



### Stratégie d'investissement

VEGA IM intègre les critères environnementaux et sociaux dans ses décisions d'investissements avec la volonté de concilier gestion de croissance et enjeux de développement durable.

Ce produit intègre des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de sélection des titres et des OPCVM.

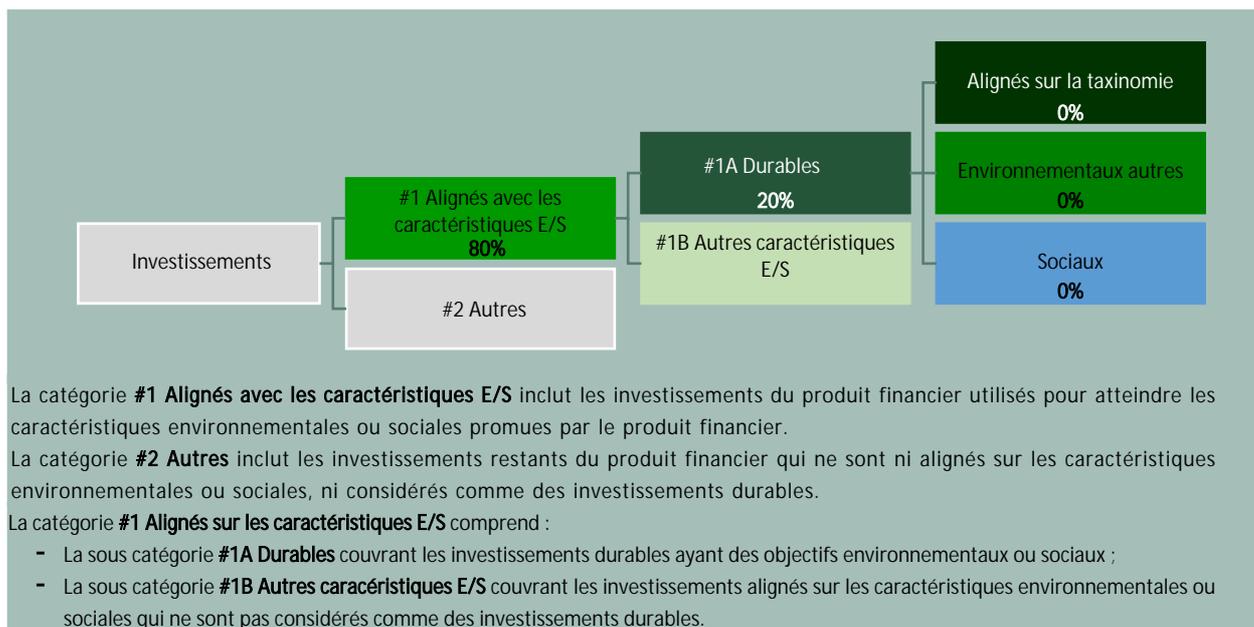
Sur la poche investie en titres vifs, la méthodologie d'analyse ESG s'appuie sur l'évaluation de plusieurs critères différents qui varient en fonction des entreprises, de leur secteur d'activité, mais surtout en fonction de leur exposition réelle à des enjeux ESG matériels.

Le score extra financier reflète une appréciation globale de la notation ESG pour la société évaluée, et les moyens mis en oeuvre.

VEGA IM prend en compte le risque de durabilité dans ses décisions d'investissements à travers l'application de sa politique d'investissement responsable.



## Proportion d'investissements



## Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

VEGA IM effectue, mensuellement, un contrôle du respect des engagements ESG du mandat. Le contrôle est assuré par le Middle Office de VEGA IM.

Dans un premier temps, VEGA IM vérifie que la part d'investissement durable calculée est supérieure à l'engagement. Si un mandat ne respecte pas cet engagement ou si le taux est proche de celui-ci, VEGA IM demande aux gérants de procéder aux arbitrages nécessaires.

Ensuite, une vérification est effectuée pour s'assurer que le mandat ne détient pas de valeurs non conformes à la politique d'exclusion de VEGA IM. Si tel est le cas, les gérants sont invités à réaliser les arbitrages requis.

Pour un contrôle de deuxième niveau, l'équipe Conformité veille à la bonne application du dispositif de contrôle. Ce processus garantit que les investissements respectent les critères d'investissement durable et la politique d'exclusion de VEGA IM.



## Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

La politique d'investissement de VEGA IM intègre une approche ISR (investissement socialement responsable), basée sur la prise en compte des impacts ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des entreprises sélectionnées. La politique d'investissement de VEGA IM est définie par les gérants / analystes réunis au sein de différents comités, centrés sur un comité d'Allocation hebdomadaire qui définit le scénario économique central et valide une grille d'allocation faisant apparaître les sur ou sous pondérations par classes d'actifs, géographiques ou sectorielles.

En amont de la sélection des titres, des exclusions sont appliquées :

- exclusion des sociétés ne respectant pas les standards internationaux, comme le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations qui s'appuient en particulier sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la convention des Nations Unies contre la corruption
- exclusion des sociétés ayant un pourcentage significatif de leur chiffre d'affaires dans des activités controversées : tabac (>5%), charbon thermique (>15%) et armes (>30%)
- exclusion des sociétés sujettes à controverses de niveau 5 (Sévère) pour les entreprises et niveau 4 ou 5 (élevé ou sévère) pour les états selon le fournisseur de données Sustainalytics (ne s'applique qu'aux portefeuilles détenant des obligations d'état en direct).

Le processus de sélection ESG des titres (actions, obligations corporate) utilise principalement 5 types de données ESG issues de la recherche de Sustainalytics pour chaque société couverte.

Chaque valeur intégrée dans le portefeuille, est évaluée selon des critères ESG en s'appuyant sur l'analyse de Sustainalytics. Ce score ESG, aussi appelé Risk Rating, a pour objectif de synthétiser :

- L'exposition de l'émetteur aux risques ESG dits « matériels »
- Les moyens mis en œuvre pour gérer les risques ESG
- Les résultats obtenus, et notamment si la société est sujette à des controverses pour avoir mal géré un risque ESG

Les scores ESG interviennent de trois façons différentes dans le processus d'investissement :

- Par l'exclusion de l'univers des émetteurs de la catégorie « Sévère » (Score ESG > 40)

- Par la sélection d'émetteurs combinant un risque ESG attractif, de bonnes perspectives de croissance et des fondamentaux solides (tel qu'estimé par les gérants de VEGA IM selon la méthodologie détaillée dans la section suivante)
- Dans la construction du portefeuille en
- Privilégiant les entreprises présentant les risques ESG les plus faibles (catégories « Negligible » et « Low »)
- Limitant l'exposition aux émetteurs au risque ESG les plus élevés (catégorie « High »)

VEGA IM intègre des analyses quantitatives ESG dans son processus de sélection d'OPC, lors de la phase de 'due diligence'. Dans cette optique, VEGA IM requiert de la société de gestion un inventaire détaillé de l'OPC en question ainsi qu'un rapport de la performance ESG (généralement un fichier EET). La performance ESG du fonds est ensuite calculée selon les méthodologies et les données de VEGA IM et comparée aux résultats déclarés par le gérant. Ainsi, si un écart de résultat trop important est constaté, VEGA IM échange avec l'équipe de gestion sur leur méthodologie. Des seuils disqualifiants ont été établis, tout OPC n'étant pas aligné à 80% avec la politique ISR de VEGA IM et détenant plus de 10% de valeurs non conformes à sa politique d'exclusion est exclu. Ainsi, seuls les OPC répondant à ces critères sont inclus dans la Shortlist OPC. Ce processus est appliqué à l'ensemble des OPC en Shortlist, à fréquence semestrielle.

VEGA IM mesure la part d'investissements durables du portefeuille à travers les filtres suivants :

- La détermination des activités éligibles via la contribution à l'atteinte des ODD
- La vérification du DNSH à travers le calcul des principales incidences négatives (PAI) définies dans la réglementation SFDR et des exclusions
- La Vérification que les émetteurs respectent les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise à travers l'application d'un filtre sur un indicateur Sustainalytics de suivi de la gouvernance

L'ensemble des indicateurs sont calculés les titres détenus en direct ainsi que sur ceux détenus de manière indirecte via les OPC (internes ou externes) grâce à la transparence des positions correspondantes.



## Sources et traitement des données

Les différentes méthodologies et analyses extra-financières de VEGA IM s'appuient principalement sur les données de Sustainalytics ainsi que les données de l'ONG Urgewald.

VEGA IM a retenu la plateforme Sequantis LT pour administrer et collecter les données ESG dans l'ensemble de son système d'information. L'intégration d'une plateforme ESG dans l'architecture du SI VEGA IM permet la dissémination des données extra-financières pour servir toutes les filières métier.

La plateforme dispose des fonctionnalités suivantes :

- Interfaçage en tant qu'agrégateur entre les bases de données ESG
- La capacité à transcrire les fonds sous-jacents sur la base d'inventaires reçus des sociétés de gestion
- Une connexion aux fournisseurs actuels mais également à des bases répondant aux enjeux futurs
- Une agrégation des données multi-sources par émetteur avec une transparence des fonds sous-jacents
- Un moteur de scoring pour appliquer des modèles de notation publiques et internes aux portefeuilles VEGA IM
- Un contrôle et un monitoring des engagements VEGA IM, et des outils d'analyse pour identifier les contributeurs et destructeurs de performance ESG
- La capacité à produire des rapports réglementaires
- La capacité de redescende de données pour le contrôle des engagements ESG des produits de VEGA IM

Dans le cadre de ses efforts pour contrôler la qualité de ses données ESG, VEGA IM s'assure de récupérer un taux satisfaisant d'inventaires d'OPC externes, les plus récents possibles et vérifie le bon rattachement des données ESG d'émetteurs avec ses instruments. Des contrôles réguliers de complétude et de cohérence sont effectués afin de garantir l'intégrité des données collectées. De plus, des alertes sont déclenchées en cas de variations importantes sur les indicateurs ESG d'un émetteur permettant à VEGA IM de réagir rapidement aux changements significatifs. Parallèlement, VEGA IM engage fréquemment un dialogue avec ses fournisseurs lorsqu'elle constate des incohérences dans les données, afin de résoudre les problèmes et d'améliorer la qualité des données fournies.



## Limites aux méthodes et aux données

VEGA IM a identifié les limites suivantes à ses sources et méthodes de données :

- La méthodologie de calcul de la part d'investissements durables repose sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par des fournisseurs de données ainsi que les données publiées par les émetteurs
- Les limites associées à la méthodologie sont la qualité et la comparabilité des données publiées dans les reportings ESG des entreprises. Certaines données publiées ne sont pas exploitables en raison d'un faible niveau de complétude
- Les données ESG obtenues par des fournisseurs de données peuvent être incomplètes ou indisponibles. Les standards et critères utilisés dans les analyses ESG étant en constante évolution, ces éléments peuvent générer un risque lié à l'analyse incorrecte d'un émetteur



## Diligence raisonnable

La création du Pôle Finance durable a permis de positionner l'approche d'investisseur responsable de VEGA IM au cœur de sa philosophie de gestion. Ce pôle est en lien étroit avec les gestions, leurs processus et comités, et les autres directions

Cette organisation lisible a permis de répondre aux nouveaux besoins et enjeux de la Finance durable.

Le Comité Finance durable est constitué de 7 membres : le Directeur Conseil et sélection OPC & Directeur Finance responsable, le Directeur des investissements, le Directeur de la gestion collective & Directeur analyse ESG, le Directeur du développement, le Responsable marketing et communication, le responsable conformité et contrôle interne et un analyste ESG.

Ses principales missions sont les suivantes :

- l'encadrement de la politique Investisseur responsable de VEGA IM et de son application (principes de gestion, politique de vote et engagement actionnarial)
- l'encadrement des démarches liées à la finance durable (conformité à la réglementation, développement process et méthodologie)
- l'engagements de transparence (code de Transparence, reporting extra-financier, SFDR)
- le développement de la gamme Investissements responsables (labels et suivi SFDR, OPC, Gestion sous mandat...)
- les reporting extra-financiers réglementaires (SFDR notamment)
- l'encadrement de la mise en place des contrôles dédiés
- l'intégration des facteurs ESG dans le processus de construction des portefeuilles

Le Comité Finance durable reporte au Comité de Direction de VEGA IM ainsi qu'à son conseil d'administration. Il encadre le Club ESG Fonds et le Club ESG Emetteurs pour une couverture efficace des OPC et des titres vifs investissables.

Les principales missions de Club ESG Fonds, constitué de 8 membres, sont les suivantes :

- la sélection et le suivi de l'univers ISR/ESG en OPC en architecture souverte
- la veille permanente de l'univers de l'ISR (évolution réglementaire, recherche académique, méthodologie de gestion et process d'analyse, comparaison des Labels et des indices, etc)
- l'application des critères ESG quantitatifs dans le processus de sélection d'OPC

Les principales missions de Club ESG Emetteurs, constitué de 12 membres, sont les suivantes :

- l'évaluation ESG des émetteurs et leur suivi
- la segmentation de l'univers ISR
- le process construction des portefeuilles selon les critères extra-financiers
- l'exercice de la politique de vote, le développement de l'engagement actionnarial
- le suivi des calculs de part d'investissement durable selon SFDR (méthodologie VEGA IM)
- le suivi des controverses

VEGA IM privilégie ainsi une approche partagée et transverse pour une meilleure intégration et suivi de l'investissement responsable au plus près des collaborateurs.



## Politiques d'engagement

Non applicable à ce produit.